

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 mars 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M^{me} Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M^{me} Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

25 personnes assistent à la séance.

2017-03-064 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-065 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout : 5.14 Convention relative à l'octroi d'une aide financière par la MRC de La Haute-Yamaska – autorisation de signature

Adoptée à l'unanimité

2017-03-066 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2017-03-067 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE FÉVRIER 2017**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de février 2017.

2017-03-068 **DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton les rapports des déboursés de décembre 2016 et de février 2017 au montant de 241 027.13 \$.

2017-03-069 **ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$) ;

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

QUE M. Paul Sarrazin, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, y compris le contrat à intervenir avec la CIM ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

QUE M. Paul Sarrazin, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-070 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit quelques fois s'absenter ;

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Giguère est responsable de la comptabilité à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE la Section III du Code municipal prévoit les rôles et responsabilités du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon., appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de nommer madame Guylaine Giguère à titre de directrice générale adjointe de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-071 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT AU BRUNCH OASIS SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représentée au 26^e brunch-bénéfice Oasis pour la santé mentale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Johanna Fehlmann à représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Johanna Fehlmann le 23 avril 2017 à l'occasion du 26^e brunch-bénéfice pour la santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-072 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'OBV YAMASKA ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représentée lors de l'assemblée générale annuelle d'OBV Yamaska et de renouveler son adhésion pour 2017 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Sylvain Goyette à représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de M.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Sylvain Goyette le 30 mars 2017, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'OBV Yamaska et d'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour 2017 au coût de 50.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-073 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT AU CONGRÈS DE LA FQM POUR 2017 ET RÉSERVATION DES CHAMBRES POUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représentée au congrès de la FQM pour 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Jacqueline Lussier Meunier et M. Sylvain Roy à représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Jacqueline Lussier Meunier et M. Sylvain Roy les 28-29 et 30 septembre 2017, à l'occasion du congrès de la FQM ;

ET d'autoriser la réservation de 2 chambres pour le congrès de la FQM qui aura lieu les 20-21 et 22 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-074 **CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire donner à contrat l'entretien ménager de ses bâtiments municipaux (bureau municipal, centre communautaire et à l'occasion le chalet des patineurs) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services négociée avec Mme Sonia Fontaine est justifiée et est acceptée pour un montant de 400.00 \$ aux deux semaines ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat annuel est reconduit automatiquement pour l'année suivante, sauf avis contraire de part et d'autre, selon les modalités du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à signer le contrat liant les parties.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-075 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT AU COLLOQUE 2017 – ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représentée au colloque 2017 – accessibilité universelle ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Jacqueline Lussier Meunier à représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Jacqueline Lussier Meunier le 14 mars 2017, à l'occasion du colloque 2017 – accessibilité universelle.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-076

FIN D'EMPLOI DES POMPIERS ET DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pompiers et/ou premiers répondants ne sont plus à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton n'avait jamais passé de résolution pour mettre fin à leur emploi et/ou prendre acte de leur démission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton reconnaisse que les personnes suivantes ne sont plus à son emploi :

- Kevin Bourgeois, pompier, depuis janvier 2016
- Mathieu Racine, pompier/premier répondant, depuis octobre 2015
- Jean-François Vallières, pompier/premier répondant, depuis date inconnue
- Audrey Lavoie, pompière/première répondante, depuis octobre 2015
- Priscilla Caron Bégin, première répondante, depuis décembre 2016
- Kevin Loiselle, pompier, depuis octobre 2015
- Jani Normandin, première répondante, depuis novembre 2016

Adoptée à l'unanimité

2017-03-077

NOMINATION D'UNE PREMIÈRE RÉPONDANTE – MME SANDRA HENRY LEROUX

Suite au courriel reçu de M. Claude Rainville directeur service incendie Roxton Pond / Sté-Cécile de Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de Mme Sandra Henry Leroux au poste de première répondante ;

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que la municipalité procède à la nomination de Mme Sandra Henry Leroux à titre de première répondante.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2017-03-078 **NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT – M. PASCAL LAPOINTE**

Suite au courriel reçu de M. Claude Rainville directeur service incendie Roxton Pond / Sté-Cécile de Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de M. Pascal Lapointe au poste de premier répondant;

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que la municipalité procède à la nomination de M. Pascal Lapointe à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-079 **PERMISSION DE VOIRIE – CAUTIONNEMENT ANNUEL ET PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE POUR INTERVENTIONS URGENTES SUR LE RÉSEAU DE SERVICES AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DU TRANSPORT (MTMDET)**

CONSIDÉRANT les demandes de permissions de voirie ;

CONSIDÉRANT qu'il faut éviter une demande à l'acte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

QUE le Conseil se porte garant du fait qu'elle pourrait effectuer des travaux sur les routes de juridictions provinciales pour la remise en état des éléments composant la route pour reconstruire selon les normes du MTMDET pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000,00\$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les permis ;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-080 **AUTORISATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN AFFICHEUR DE VITESSE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire inciter les conducteurs de véhicules motorisés à respecter les limites de vitesse sur la rue Principale ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'UN afficheur de vitesse électronique est utilisé dans plusieurs municipalités et donne de bons résultats;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos citoyens est une priorité pour le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à faire l'achat et l'installation d'un afficheur de vitesse électronique, pour un montant budgétaire de 10 000.00 \$ (taxes incluses).

QUE la présente dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-081

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX – REPEINDRE TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (BUREAU ET GARAGE MUNICIPAL ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT QUE les toitures du bureau et garage municipal et du centre communautaire sont dues pour être repeintes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour repeindre les toitures du bureau et garage municipal et du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-082

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS SUR LA ROUTE DESLANDES

CONSIDÉRANT QUE les fossés sur la route Deslandes sont inopérants ou inexistantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la municipalité de St-Dominique concernant le partage des frais de l'un des 2 fossés sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés avant le début du labourage des champs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour le creusage des fossés sur la route Deslandes.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-03-083 **AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS DES RUES À ASPHALTER EN 2017**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont prévus en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des fossés doit être fait préalablement afin de ne pas abimer les nouveaux revêtements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à procéder à une demande de prix pour le nettoyage des fossés des rues devant être asphaltées en 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-084 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE PROPOSITIONS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire promouvoir les activités familiales dans le Parc des Générations ;

CONSIDÉRANT QUE le projet des jeux d'eau sera dédié aux enfants de la municipalité pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être en mesure d'offrir ce service pour l'été 2017, il est urgent de mettre en marche ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel de propositions pour l'achat et l'installation de jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-085 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA COUPE D'ARBRES SUR LE TERRAIN DE LA VIEILLE CHAPELLE (31, RUE PRINCIPALE)**

CONSIDÉRANT QU'IL y a certains arbres qui sont malades sur le terrain du 31, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à s'assurer que ce site est sécuritaire pour ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour la coupe d'arbres malades au 31, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-03-086 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE FÉVRIER 2017**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de février 2017 soit :

Permis de brûlage 7

Pour un total de 7 permis

2017-03-087 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 557-2017 – PLAN D'URBANISME, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 460-2008 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement de plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de plan d'urbanisme adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement de plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 557-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-088 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 558-2017- PERMIS ET CERTIFICATS, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 465-2008 ET 514-2013 ET LEURS AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les permis et certificats adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement sur les permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 558-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-089

ADOPTION DU RÈGLEMENT 559-2017 – LOTISSEMENT, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 462-2008 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de lotissement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT le second projet de règlement de lotissement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017;

CONSIDÉRANT la réception d'aucune requête des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 559-2017.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-03-090

ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-2017 – ZONAGE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 461-2008 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le second projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017;

CONSIDÉRANT la réception d'aucune requête des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 560-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-091

ADOTION DU RÈGLEMENT 561-2017 - CONSTRUCTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 463-2008 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de construction adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 561-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-092

ADOPTION DU RÈGLEMENT 562-2017 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 434-2006 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 562-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-093

ADOPTION DU RÈGLEMENT 563-2017 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 369-99 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 563-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-094

ADOPTION DU RÈGLEMENT 564-2017 – DÉROGATIONS MINEURES, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 370-99 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les dérogations mineures adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption du règlement sur les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 564-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-095

ADOPTION DU RÈGLEMENT 565-2017 – ENTENTE RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 371-99 ET SES AMENDEMENTS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite remplacer son règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 à 19h30;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, en vue de l'adoption règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le règlement 565-2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-096

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON POUR LES RÈGLEMENTS DE LA MRC, RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU (REE) ET RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)

CONSIDÉRANT les départs de Mme Marie-Josée Lacasse et M. Pierre Bell ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de nommer M. Michel Ross et M. Daniel Moreau comme représentants de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton auprès de la MRC de La Haute-Yamaska concernant le règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau (REE) et pour le règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Adoptée à l'unanimité

2017-03-097

AUTORISATION D'ACQUISITION DE DEUX CONTENANTS DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES AIRES PUBLIQUES PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser la MRC à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

deux contenants de matières recyclables et de chapeauter la demande « conjointe » d'aide financière pour l'acquisition de nouveaux contenants de matières recyclables.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général à signer l'entente inter municipal à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska pour l'acquisition de ces contenants de récupération des matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-098

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE FOSSE SEPTIQUE AU 112, RUE PRINCIPALE (CAISSE DESJARDINS)

CONSIDÉRANT QUE la fosse septique de la Caisse Desjardins est en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le champ d'épuration est jugé conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour le remplacement et l'installation d'une nouvelle fosse septique au 112, rue Principale (Caisse Desjardins).

Adoptée à l'unanimité

2017-03-099

CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE

Soumis : Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi d'une aide financière.

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel de projets 2016 pour le Fonds de développement des communautés, la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé à la Municipalité, par sa résolution numéro 2016-12-432, une aide financière d'un montant de 7 840.00 \$ pour son projet d'étude de restauration d'un bâtiment municipal ancestral ;

CONSIDÉRANT QU'UNE convention doit être signée relativement à cette aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer telle que soumise la Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relative à l'octroi de cette aide financière de 7 840.00 \$, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2017-03-100 **AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPLACEMENT À L'ATELIER VERT / FLEURONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu en 2016 un 4^e fleuron du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Johanna Fehlmann est membre du comité Agir vert et qu'elle désire représenter la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de Mme Johanna Fehlmann à l'Atelier vert de North Hatley le 16 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-101 **RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à souligner la grande implication bénévole de trois de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le gala reconnaissance des bénévoles 2017 nous offre une belle opportunité de le faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'inscrire Mmes Lucienne Riel et Réjeanne Martin, ainsi que M. Germain Gévry au dit gala.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-102 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE BANCS POUR LE PARCOURS DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention pour le projet parcours vitalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'acquisition de mobilier urbain pour le Parc des Générations ;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier urbain actuel a été fabriqué par Atelier J. L. Tech et que la municipalité désire l'uniformité de son mobilier urbain ;

CONSIDÉRANT QU'Atelier J. L. Tech a déposé une soumission au montant de 8 960.00 \$ + taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

d'octroyer le contrat à Atelier J. L. Tech pour un montant de 8 960.00 \$ + taxes pour la réalisation du mobilier urbain du parcours vitalité.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q-1 : Qu'est-ce qui arrive avec la vente de la maison au 846, route 137 nord à M. Bell?

R-1 : La municipalité a demandé un avis juridique en lien avec cet achat et nous ne pouvons faire plus que ce que nous avons déjà fait.

Q-2 : Est-ce que c'est possible d'avoir des papiers à ce sujet?

R-2 : La municipalité répondra aux demandes écrites qui lui seront adressées pourvu que ce soit possible de le faire sans contrevenir aux règles concernant la divulgation d'information.

Q-3 : Est-ce que nous pouvons aider la municipalité dans le dossier de contestation de M. Bell? Nous sommes prêts à témoigner.

R-3 : Merci beaucoup pour l'appui, c'est apprécié. Pour le moment le dossier de contestation de M. Bell suit son cours, nous aviserons nos procureurs de votre proposition.

Q-4 : Que veut dire OBV Yamaska?

R-4 : Organisme de bassin versant de la Yamaska.

Q-5 : Qu'est-ce qui arrive avec le 31, rue Principale (Vielle salle)?

R-5 : Nous attendons le rapport de l'architecte.

Q-6 : La subvention n'était pas de 10 000\$ pour le projet de restauration du bâtiment municipal ancestral (31, rue Principale)?

R-6 : Non, le budget est de 10 000\$ et la subvention obtenue est de 7 840\$.

Q-7 : Est-ce que vous avez fait le suivi sur les dépenses de Bell / HQ / Vidéotron pour le développement Ménard?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

R-7 : Nous fournirons le détail des coûts payés par la municipalité à la prochaine séance publique.

Q-8 : Est-ce qu'il y a un rapport d'activités de disponible concernant la SPA des Cantons? Où sont les licences?

R-8 : Un rapport doit nous être fourni sur les activités faites sur notre territoire. La distribution des licences était prévue au mois d'avril initialement et nous leur avons demandé d'acheter les médailles immédiatement et de devancer les visites.

Q-9 : Combien de noms est-ce que ça prend sur une pétition pour enlever la pancarte d'arrêt à l'intersection de Lanctôt et 1^{er} rang?

R-9 : Le fait que personne n'arrête à cette intersection n'est pas une raison pour l'enlever. Cette situation est dangereuse dû au fait que la signalisation n'est pas respectée.

Q-10 Il faudrait juste demander à la sûreté du Québec de surveiller...

R-10 Nous avons un patrouilleur dédié à la SQ pour donner des contraventions sur le territoire de la MRC. Nous l'informerons de la situation.

Q-11 Il y a un manque de civisme des motoneigistes qui se dirigent vers le poste d'essence et passent sur mon terrain au 43, rue Principale. Lors de la dernière tempête, la plaque d'identification de notre propriété a été endommagée et a dû être remplacée par la municipalité.

R-11 Les plaques d'identification des propriétés sont sur l'emprise de la municipalité, nous invitons les motoneigistes à être respectueux par diverses publications.

Q-12 Est-ce qu'il y a des avancements avec le dossier des jeux d'eau?

R-12 Nous procéderons à un appel d'offres bientôt.

Q-13 La capacité du puits peut-elle répondre à la demande des jeux d'eau?

R-13 La capacité demandée respectera la capacité du puits les vérifications ont été faites préalablement et de plus les jeux seront programmables, on parle plus d'un air de rafraîchissement.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q-14 Stationnement de camion lourd sur la rue Ménard / Nous considérons que l'envoi de la lettre de courtoisie signée par le directeur général est une façon arrogante de procéder. Il aurait pu venir nous aviser verbalement.

R-14 La municipalité a reçu plusieurs plaintes pour le stationnement de véhicules lourds, nous sommes conscients de ce que ça occasionne. Nous sommes ouverts à revoir nos procédures.

Q-15 C'est quoi plusieurs plaintes? C'est avec mon camion que je gagne ma vie et paye mes taxes.

R-15 Les plaintes viennent de plusieurs secteurs de la municipalité et il y a des situations qui endommagent de façon importante nos chemins.

Q-16 Comment améliorer le service de câble sur la route 137?

R-16 Il y aura une rencontre avec la MRC des Maskoutains dans les prochains jours pour voir les possibilités d'améliorer le service au nord de la municipalité.

Q-17 Que fait-on avec la route 211 direction St-Valérien, son état est lamentable?

R-17 Nous aviserons le ministère de la situation.

Q-18 Les fossés sont mal nettoyés à l'intersection de la route 137 et de la route 211.

R-18 Nous allons faire une demande au MTQ pour le nettoyage.

Q-19 Si on a un projet pour une activité, la municipalité a-t-elle des terrains de disponibles?

R-19 On invite les citoyens qui ont un projet à nous le soumettre et on verra avec eux les possibilités.

2017-03-103

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 27.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Daniel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier